



Assemblée générale

Distr. limitée
27 septembre 2017
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente-sixième session

11-29 septembre 2017

Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

**Chine, Égypte, Fédération de Russie*, Pakistan*, Venezuela
(République bolivarienne du) : amendement au projet
de résolution A/HRC/36/L.10**

36/... Disparitions forcées ou involontaires

Après le seizième alinéa du préambule, insérer un alinéa libellé *comme suit* :

Réaffirmant que les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales doivent toujours chercher à établir les faits à partir d'informations objectives et fiables qui émanent de sources appropriées et crédibles et qu'ils ont vérifiées dans toute la mesure possible, et soulignant que les principes de l'impartialité et de l'objectivité des titulaires de mandat sont d'une importance capitale,

* État non membre du Conseil des droits de l'homme.

